

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 323

présenté par
M. Guilloteau

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« accélérer »,

insérer les mots :

« et de valoriser »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Les nouvelles technologies ou des nouveaux services contribuant à la lutte contre le changement climatique doivent également être valorisées par l'information et leur publicité auprès des usagers.